## Texte action CAA du 11 janvier 2018

Janvier est marqué à la fois par le retour de la journée de carence et la hausse de la CSG qui touche particulièrement les fonctionnaires et les retraités. Ces deux mesures sont à l'image de la politique ultra-libérale mise en place par le gouvernement Macron / Philippe qui recourt depuis mai 2017 à tous les moyens possibles - dont les fameuses ordonnances - pour l'imposer à marche forcée.

Autres régressions : la réforme de l'assurance chômage et plus encore celle des retraites ... Le passage d'un système à prestations définies à un système à cotisations définies (par points ou par comptes notionnels) n'a pour finalité qu'une baisse généralisée des pensions, et notamment celles des collègues ayant connu des carrières courtes, incomplètes ou avec des interruptions.

Janvier va également être une nouvelle étape dans la dégradation des conditions de travail et d'encadrement dans les EPLE avec la poursuite des non-renouvellements des contrats aidés. Le SNES-FSU continue à alerter sur les conséquences humaines et matérielles de ces suppressions qui n'en portent pas le nom, et à réclamer la création d'emplois statutaires et pérennes dont les établissements et les équipes ont besoin.

**PPCR**: un groupe de travail s'est tenu le 9 janvier où il a été rappelé que le document de référence ne pouvait pas être exigé par un des deux évaluateurs lors des rendez-vous de carrière. Dans la mesure où l'essentiel de la carrière est dorénavant déconnecté de l'évaluation, le rectorat a affiché son souhait de faire du PPCR un nouveau mode de relation évaluateur / évalué et de rendre l'évaluation des personnels « bienveillante ». Cette volonté ne pourra cependant se réaliser que si les évaluateurs font évoluer leurs pratiques pour mettre fin à la défiance que certains d'entre eux ont contribué à établir.

Au regard du nombre de fiches de suivi qui arrivent à la section académique, la classe exceptionnelle suscite un intérêt financier indéniable de la part de nos collègues. Cependant, les critères retenus pour l'instant créent tellement d'injustices qu'il est impératif de les faire disparaître pour que la classe exceptionnelle devienne le débouché de carrière pour tous, comme l'est devenue la hors-classe grâce à nos actions.

Autre problème : il est également impératif de modifier les textes réglementaires pour permettre aux élus de siéger en CAPA. Le paritarisme est en effet fortement menacé par les règles restrictives mises en place et qui pourraient empêcher les personnels d'être défendus.

## **Côté Education**

## Collèges

Au collège, nos collègues mesurent chaque jour l'écart entre la communication ministérielle vantant la « liberté des équipes » ou « l'autonomie », et l'ingérence croissante des chefs d'établissement dans les pratiques pédagogiques, conforme aux principes du neo-management.

L'enjeu pour l'Administration est le même : accroître les marges de manœuvre du chef d'établissement afin qu'il se positionne comme administrateur de la pédagogie et puisse ainsi faire appliquer les réformes au plus près du terrain, au détriment de l'autonomie professionnelle des personnels.

Ainsi, les nouvelles modalités d'attribution du DNB (note du 22/12/2017), en dépit d'adaptations positives (réintroduction de l'histoire des arts à l'oral et du caractère disciplinaire des épreuves terminales) mais beaucoup trop tardives, donnent toujours un poids démesuré au bilan de fin de cycle 4. Les pressions sur les modalités d'évaluation d'élèves vont donc se poursuivre : au-delà des débats sur la pertinence de l'évaluation chiffrée, les bilans de cycle sont détournés pour imposer

une évaluation à caractère transversale et minorer le cadre disciplinaire des programmes et des enseignements, à la faveur d'une déstabilisation de la profession soumise à des réformes et injonctions permanentes et contradictoires. Derrière l'évaluation, c'est la remise en cause de nos métiers et de l'ambition démocratique que nous portons qui est mise en œuvre au collège.

C'est le même mépris de l'expertise professionnelle des enseignants, mais aussi la recherche d'économies, qui conduit dans l'académie de Lille à l'inclusion massive des élèves pré-orientés en Segpa, en contradiction avec l'esprit et la lettre de la circulaire de 2015. Souvent imposée et sans possibilité de concertation, elle prive les élèves concernés de l'enseignement adapté auquel ils ont droit, et génère chez les PLC, placés dans l'incapacité de les prendre en charge, de la souffrance professionnelle.

## Lycées

Un nouveau séisme se prépare après la réforme du collège et la sélection à l'entrée de l'université : la destruction du bac et la refonte du lycée, pour répondre à la fois à la ligne idéologique actuelle et à la volonté de supprimer des postes de fonctionnaires (voir pétition sur les suppressions de postes aux concours). Le calendrier du bac 2018 plus resserré qu'en 2017 alors que nous sommes toujours en plein pic démographique lycéen, devrait amener de nouveaux couacs, comme l'an dernier, qui seront utilisés pour continuer à dénigrer l'examen. La CAA du SNES-FSU demande au recteur de veiller à donner aux correcteurs l'amplitude maximale de temps de correction (soit par exemple pour la philosophie, une prise en charge des copies dès le 19 juin à midi pour une saisie des notes jusqu'à la veille des délibérations). Nous nous réservons le droit de déposer un préavis de grève couvrant la première semaine de juillet et d'appeler les correcteurs à se mobiliser à l'occasion des réunions de concertation.

Depuis novembre, la commission Mathiot a réuni unilatéralement les associations de spécialistes, les organisations syndicales, des personnels soigneusement choisis par les officiels chargés de l'organisation de ces rencontres, en imposant comme base de discussion un cadre de départ inacceptable (4 épreuves terminales, dont une en philosophie et un grand oral interdisciplinaire). Au fil des entretiens, des « informations » toutes plus inquiétantes les unes que les autres, filtrent sur la réorganisation de l'examen mais aussi des 3 années qui le précèdent : annualisation des enseignements par l'officialisation de la semestrialisation, diminution des horaires disciplinaires, mise en cause même de certaines disciplines, systématisation du contrôle local et continu, etc... Les conclusions seront rendues aux alentours du 25 janvier, mais les rumeurs persistantes et convergentes commencent à provoquer des réactions en salles des profs.

D'ici la remise du rapport Mathiot, il est impératif d'occuper le terrain de la communication avec nos propositions et en déminant les présupposés véhiculés par la communication ministérielle. La préparation du congrès académique des 14 - 15 - 16 février au lycée Darchicourt d'Hénin Beaumont, précédé d'une journée de commissions le mardi 6 février sera une occasion de développer nos arguments sur le lycée et le bac. Une invitation sera envoyée à l'ensemble des près de 3 000 syndiqués de l'académie.

D'ores et déjà, le SNES-FSU de Lille appelle à prendre les heures syndicales de janvier et à solliciter les militants académiques pour aider à les animer, à utiliser les conseils d'administration et toutes les occasions de rencontrer personnels, parents et étudiants pour les sensibiliser aux projets.

Le SNES-FSU de Lille décide aussi d'aller à la rencontre des personnels de l'académie en mettant en place une semaine de stages « lycée » du 19 au 23 février (voir liste des stages envoyée et à

La section académique de Lille appelle la CA nationale et les autres S3 à mettre en place un réel plan d'action combatif à la hauteur des enjeux et qui puisse instaurer un rapport de force favorable à nos mandats : le Snes-FSU doit reprendre la main et imposer son rythme d'actions au ministère.

Dans ce cadre, le S3 de Lille demande une grève nationale dans la période du 29 janvier au 9 février, à l'exception du mercredi, qui n'a jamais favorisé les mobilisations.

Dans le cas contraire, le S3 de Lille prendra ses responsabilités en proposant à l'intersyndicale une grève académique le vendredi 9 février.

compléter), afin d'informer, de sensibiliser et de mobiliser sur la question du lycée et ses évolutions possibles, de porter notre projet éducatif, afin également d'assurer une participation massive aux actions nationales qui seront discutées à la CAN des 16 et 17/01.

La réforme du lycée (choix des matières par les élèves, diminution des horaires disciplinaires) aura des conséquences sur l'affectation dans le supérieur et sur le développement des officines privées qui délivrent déjà des certifications payantes ayant la volonté de concurrencer les examens nationaux. Concernant l'affectation post-bac, le SNES-FSU doit donner une consigne avant la tenue des conseils de classe du 2ème trimestre afin que les personnels ne participent pas à cette sélection même pas déguisée et ne fassent pas obstacle aux choix des élèves.

Côté moyens, l'académie de Lille renoue avec la 1ère place du podium des suppressions de postes (- 136 dans le 2<sup>nd</sup> degré, -21 emplois administratifs), alors que le déficit accumulé depuis des années n'a jamais été comblé et que les conditions d'enseignement sont considérablement dégradées (hausse importante des effectifs notamment). Le volume de BMP, de supports stagiaires et de postes occupés par des non-titulaires masque la réalité des suppressions de postes : en effet, les documents envoyés pour le CTA montrent qu'aux 136 suppressions il faut ajouter 89 ETP transformés en HSA, ce qui devrait correspondre à l'équivalent de 178 supports stagiaires mitemps en moins (- 20 % par rapport à cette année environ). Chez les CPE, si aucune suppression n'est annoncée, la perte de 70 postes aux concours nous alerte tout autant puisque le nombre de postes vacants ne cesse d'augmenter depuis 5 ans. De la même façon en documentation, la baisse de 30 % des postes (- 90) aux concours alors même que la discipline est déficitaire et n'a aucun problème de vivier (et ne sera aucunement touchée par les diminutions des horaires disciplinaires liées à la réforme du lycée) ne peut qu'inquiéter les collègues. Le manque de moyens actuels est un frein à l'application du décompte hebdomadaire des heures d'enseignement des professeurs documentalistes. Idem pour les PSYEN dont le nombre est notoirement insuffisant pour assurer les missions de suivi et de conseil des élèves.

Sur tous ces points (moyens, bacs, sélection à l'université, lycée), le Snes-FSU doit porter la voix des personnels.

Vote à l'unanimité : 28 pour.